

LES RENCONTRES « ETUDES ET RECHERCHES »

~ 18 février 2005 ~

REGARDS SUR LA PAUVRETE EN ILE-DE-FRANCE

SOMMAIRE

■ Introduction	2
Annie MENDEZ MIPES	
■ Les statistiques du Secours Catholique	3
Dominique SAINT-MACARY Secours Catholique	
■ Restitution du travail collectif mené autour de la MIPES	7
I. Un éclairage de la pauvreté en Ile-de-France : les données de la CAF sur la pauvreté	7
II. Qui sont les ménages pauvres selon l'INSEE ?	10
III. La crise du logement en Ile-de-France	11
IV. Synthèse	13
■ Débat avec la salle	15
■ Indicateurs de pauvreté et croisement des savoirs	19
Elisabeth MAUREL Groupe de Recherche et Formation en politique sociale (GREFOSS de Grenoble)	
■ Débat avec la salle	24
■ Conclusion	26
Marie-Thérèse ESPINASSE Observatoire national de la pauvreté	

REGARDS SUR LA PAUVRETÉ EN ILE-DE-FRANCE

Introduction

**Annie MENDEZ
MIPES**

Bonjour. Bienvenue à toutes et à tous. La MIPES Ile-de-France travaille, depuis sa création, de façon partenariale au rassemblement des données départementales et régionales, en vue d'une évaluation des phénomènes de pauvreté en Ile-de-France, pour contribuer à améliorer l'intervention sociale contre l'exclusion dans plusieurs domaines dont celui du logement, de l'emploi, de la scolarité, du surendettement.

La MIPES vient d'éditer la 5^{ème} édition du recueil statistique. Il porte sur les données 2003. La première avait été éditée en 1997 sur les données de 1995. Ce recueil permet d'observer une évolution des phénomènes sur le territoire francilien. Nous vous avons également remis le Bulletin « Regards Croisés » de décembre 2004 qui publie un résumé du rapport annuel sur la pauvreté en Ile-de-France. Les chiffres parlent : la pauvreté concerne près d'un francilien sur dix et plus de 40 % des franciliens pauvres sont des enfants et jeunes de moins de 20 ans. Cependant, ces chiffres ne rendent pas compte de la complexité des situations. Des questions nous sont posées. Ainsi :

- déterminé statistiquement, le seuil de pauvreté correspond-il aujourd'hui au minimum pour vivre ?
- comment avancer vers une meilleure prise en compte de ces complexités, dans l'optique de la perception des intéressés eux-mêmes. ?

En croisant les regards, en échangeant les informations, en confrontant les expériences entre chercheurs, acteurs institutionnels et acteurs associatifs, la MIPES essaie de contribuer à la réflexion.

La rencontre de ce matin s'articulera de la manière suivante.

- Dominique SAINT-MACARY présentera les résultats annuels de l'enquête en Ile-de-France du Secours Catholique.
- Plusieurs intervenants rendront compte du travail collectif de la MIPES sur ces questions.
- Elisabeth MAUREL présentera un travail sur les enjeux qualitatifs des indicateurs sociaux de pauvreté, en prenant en compte le point de vue des personnes concernées.
- Enfin, Marie-Thérèse ESPINASSE de l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale conclura cette matinée.

Les statistiques du Secours Catholique

Dominique SAINT-MACARY
Secours Catholique

Ma présentation s'articulera autour de trois points :

- Pourquoi le Secours Catholique élabore-t-il des statistiques ?
- Comment les réalise-t-il ?
- Quels sont les résultats sur l'Ile-de-France ?

Je développerai peu ce dernier point, étant donné que le recueil statistique relatif à la pauvreté et à la précarité en Ile-de-France vous a été distribué et qu'il est tout à fait complet en la matière.

I. Pourquoi le Secours Catholique élabore-t-il des statistiques ?

Le Secours Catholique n'est pas un organisme statistique et ses bénévoles ne sont pas des enquêteurs. Le Secours Catholique a commencé à recueillir des données sur les personnes que les bénévoles rencontraient. Au début, les données étaient manuelles et concernaient un nombre restreint de personnes. Aujourd'hui, ces données sont informatisées et portent sur 105 000 situations de pauvreté (personnes ou familles) par an sur l'ensemble de la France et plusieurs départements d'outre-mer.

Les statistiques entrent dans la mission du Secours Catholique pour deux raisons.

- Une action de terrain, auprès et avec les personnes en difficulté, repose sur une analyse du territoire ; l'analyse des situations de pauvreté que nous rencontrons font évidemment partie de cette analyse du territoire, au même titre que bien d'autres données.
- Le Secours Catholique agit de façon institutionnelle auprès des décideurs publics ou privés sur les causes des pauvretés rencontrées. Pour qu'elle soit efficace, cette action doit reposer sur des constats précis.

En matière de compétences, le Secours Catholique est un observateur privilégié de la pauvreté sous ses multiples formes. En effet, le Secours Catholique est une association généraliste, présente sur tout le territoire, suivant un maillage très fin. Il est organisé en délégations diocésaines, animées par des délégués salariés, et compte des équipes locales et spécialisées, diffuses sur l'ensemble du territoire. Les personnes s'adressent à nous ou nous sont envoyées par les travailleurs sociaux en cas de difficultés concrètes. Par ailleurs, le travail d'enquête des bénévoles est tout à fait légitime. Les questions que nous posons ne sont pas destinées à observer les personnes, mais elles permettent de faire le tour de leur situation, sous tous ses aspects, pour proposer l'aide la mieux adaptée. Enfin, nous avons la liberté d'observer ce que nous voulons quand nous pensons que cela est important, sans attendre que les instituts officiels s'intéressent aux problèmes.

Nous disposons bien évidemment de statistiques officielles, qui produisent des chiffres dont nous avons grand besoin, mais dans le domaine de la pauvreté, la difficulté réside dans la définition de la pauvreté. Qui est pauvre ? Comment déterminer le seuil de pauvreté ou les critères qualitatifs de la pauvreté ? En outre, comment tenir compte des sans domicile dans les études sur la pauvreté ?

Par ailleurs, les organismes servant des prestations (Allocations Familiales, ASSEDIC, etc.) connaissent très bien leur public, mais *quid* des non-prestataires et comment prendre en compte le cumul des problèmes ?

C'est pour toutes ces raisons que le Secours Catholique dresse ses propres statistiques, pour « prendre en compte pour rendre compte ». Sans prétendre à une représentativité complète, nous pensons que nos chiffres et nos analyses peuvent contribuer à une meilleure connaissance de la pauvreté, de la précarité et de l'exclusion.

Ces chiffres font l'objet d'un rapport annuel, avec des études particulières – cette année, nous nous sommes attachés à étudier la situation professionnelle des personnes – et des études régionales.

II. Comment le Secours Catholique dresse-t-il ses statistiques ?

Le Secours Catholique mène deux enquêtes.

- **une enquête ponctuelle, le bilan des situations rencontrées**
Nous demandons à chaque délégation départementale, qui elle-même interroge ses équipes, de nous indiquer le nombre de situations rencontrées dans l'année, en évitant le plus possible les doubles comptes. Cela est difficile, mais il faut savoir que certaines personnes touchées par la pauvreté sont **rencontrées** et non prises en compte. C'est le cas, par exemple, des relations de proximité ou de relations amicales qui ne donnent pas lieu à une aide matérielle. De ce fait, les bénévoles ne les comptent pas dans le recensement des personnes touchées par la pauvreté ou la précarité. En Ile-de-France, nous recensons environ 140 000 situations, sur 690 000 situations en France.
- **une enquête permanente sur les situations rencontrées**
Pour toute situation rencontrée, nous tenons un dossier d'accueil mis à jour au fil des entretiens, avec des rubriques simples qui peuvent être renseignées aisément par les bénévoles qui ne sont pas des professionnels de l'enquête. Une fois par an, à l'occasion d'une rencontre, nous demandons que ce dossier soit retranscrit sur une fiche statistique anonyme, qui est une photographie instantanée de la situation de la personne et non pas un résumé de son vécu sur l'ensemble de l'année. Les fiches sont envoyées au siège du Secours Catholique et sont intégrées dans une base de données. Les délégations ont la possibilité d'interroger cette base pour les données qui les concernent.

Cette fiche statistique se compose d'une partie « références », de rubriques sur la situation de la personne (nationalité, composition de la famille) et sur les ressources, la situation professionnelle, l'endettement et la nature des impayés et le logement. Ces fiches sont sommaires, mais elles sont systématiques et la même trame est utilisée sur tout le territoire.

III. Quelques résultats sur l'Ile-de-France

En 2003, nous avons analysé 9 646 situations. Des différences sont constatées entre les délégations. Les données dépendent fortement des personnes qui les recueillent, de leur bonne volonté et de l'intérêt que revêt, pour elles, ce travail. Il est à noter que l'Ile-de-France n'est pas particulièrement performante.

En ce qui concerne la nationalité du demandeur, nous notons qu'en Ile-de-France, 47 % des personnes uniquement sont de nationalité française. Cela signifie que 53 % des demandeurs sont des étrangers, ce qui est considérable, sachant que sur l'ensemble de la France, la proportion d'étranger n'est que de 27 % en moyenne. La proportion des demandeurs issus de Pays de l'Est a beaucoup augmenté ces dernières années mais l'Ile-de-France n'est pas particulièrement touchée par ce phénomène, contrairement à l'Alsace par exemple.

En ce qui concerne le statut des étrangers (hors ressortissants de l'Union Européenne), il est accordé (provisoirement ou définitivement) pour 54 % des personnes, en attente pour 38 % et 8 % des personnes sont déboutées ou sans papier. Lors des rencontres, nous veillons à poser cette question sur le statut de la manière la plus simple possible, au risque de ne pas avoir de réponse. Toutefois, aussi simple qu'elle soit, cette question nous a permis de suivre, au cours des dernières années, l'afflux des demandeurs d'asile. En 2003, nous avons constaté un recul des personnes avec un statut en attente. Cela se traduit par une augmentation tant des personnes avec un statut accordé que des personnes sans papier.

En ce qui concerne la situation familiale, il est à noter que plus de la moitié des personnes accueillies en Ile-de-France sont des personnes seules (un tiers de femmes et deux tiers d'hommes). Au niveau national, selon le dernier recensement, les femmes seules sont plus nombreuses que les hommes seuls, en revanche, parmi les personnes pauvres, les hommes seuls sont plus nombreux. **C'est dû en partie aux demandeurs d'asile qui sont le plus souvent des hommes seuls**, mais pas uniquement. Enfin, l'on recense un quart de familles monoparentales.

Par âge de demandeurs, il ressort de nos statistiques que nous accueillons des personnes d'âge actif. Cela s'explique en partie parce que d'autres associations sont spécialisées dans l'accueil des personnes âgées. En outre, même au sein du Secours Catholique, le contact avec les personnes âgées ne donne pas forcément lieu à un recensement statistique, dans la mesure où elles demandent souvent plus un contact humain qu'une aide matérielle. Il importe donc de préciser aux bénévoles que les contacts humains méritent également d'être recensés.

Pour ce qui est de la situation professionnelle des demandeurs (français ou étrangers avec statut), l'on constate qu'un tiers des personnes a un travail ou est en formation professionnelle ; un tiers des personnes est au chômage et le reste des personnes est inactif. Dans l'inactivité, depuis quelques années, on observe une augmentation de l'inactivité pour raison de santé. La proportion de personnes ayant un travail en Ile-de-France (26 %) est supérieure à la moyenne des régions (19 %). Le travail pauvre est donc très répandu en Ile-de-France.

En ce qui concerne les logements, le nombre de personnes pauvres propriétaires est très faible. 42 % des personnes vivent dans des logements précaires, ce qui est considérable : l'Ile-de-France se détache par rapport à la province. En particulier, la proportion de personnes logeant chez des proches augmente.

Enfin, en ce qui concerne l'origine des ressources, nous appelons « revenus du travail » ceux directement issus ou liés au travail (salaires, pensions, indemnités journalières, allocations chômage, retraites). 29 % des personnes rencontrées en Ile-de-France en 2003 étaient sans aucune ressource : **beaucoup de** demandeurs d'asile **sont dans cette situation**, mais soustraction faite de ces derniers, l'on recensait toutefois 15 % de personnes entre deux droits. Cette proportion semble incompressible.

En conclusion, les problèmes que nous rencontrons concernent **principalement** la forte proportion de demandeurs d'asile **et les problèmes liés au logement**. L'Ile-de-France est peut-être une région où l'on trouve plus facilement du travail, mais ce travail ne suffit pas à obtenir un logement décent.

Restitution du travail collectif mené autour de la MIPES

I. Un éclairage de la pauvreté en Ile-de-France : les données de la CAF sur la pauvreté

Danie CHEMINEAU et Armelle QUIROGA, Cellule Technique de Réflexion et d'Aide à la Décision (CTRAD) des CAF Ile-de-France

Pourquoi les données concernant les allocataires des CAF sont-elles intéressantes pour mesurer la pauvreté ? La mission familiale initiale des CAF s'est étendue à une mission sociale. Nous versons des prestations aux handicapés, nous avons généralisé à tout public les aides au logement et nous versons le RMI. Les fichiers des allocataires contiennent des données de revenus, ils constituent un gisement d'informations sur les situations de pauvreté monétaire. Si l'on rapporte le nombre d'allocataires, les conjoints et les autres personnes à charge à la population estimée INSEE, il apparaît que nous couvrons 45 % de la population.

La pauvreté est ici appréhendée à partir de la seule composante monétaire puisque fondée sur les revenus des allocataires des CAF. On n'appréhende donc qu'une des facettes, à savoir la composante budgétaire, d'un phénomène complexe et multidimensionnel qu'est la pauvreté. Une autre limite tient à la définition retenue pour le calcul du seuil de pauvreté, l'approche de la pauvreté monétaire **relative** s'appuyant sur un seuil. En fonction de la définition retenue, le nombre de personnes concernées peut varier fortement.

Nous allons faire un point de situation sur la pauvreté des allocataires en 2003 et nous porterons un regard par rapport à l'année 1998, date à laquelle les CAF franciliennes ont produit un rapport « Pauvreté en Ile-de-France », avec la Direction Régionale de l'INSEE, à partir du fichier des allocataires de 1998 et des résultats du recensement de 1999. Ce rapport a été produit en 2001. Les éléments sur l'année 2003 sont tirés du recueil statistique de la MIPES qui contient des données sur les allocataires.

1. Un peu de méthodologie

Pour comparer les revenus des foyers allocataires de taille et de composition démographique différente, on considère leur niveau de vie, c'est-à-dire le revenu par unité de consommation obtenu au moyen d'une échelle d'équivalence : soit le revenu total de l'allocataire, divisé par les unités de consommation (UC). Ces dernières sont déterminées de la façon suivante. :

- 1 UC pour l'allocataire ;
- 1,2 UC si l'allocataire est monoparental ;
- 0,5 pour le conjoint et par enfant ou personne à charge de 14 ans ou plus ;
- 0,3 par enfant de moins de 14 ans.

Le seuil de pauvreté est déterminé à partir de l'enquête INSEE « Budget des Familles » réalisée en 1994-1995. Il est fixé à la moitié du **revenu médian** par UC, c'est-à-dire 535,55 euros pour les revenus de 1994 et réactualisé annuellement au niveau national. Pour les revenus de 1997 figurant dans les fichiers de 1998, il s'établissait à 590,44 euros et pour ceux de 2002, à 718,97 euros. C'est ce dernier chiffre que nous avons retenu pour l'analyse des fichiers des allocataires au 31 décembre 2003. Il s'agit des revenus déclarés par les allocataires présents

dans les fichiers au 31 décembre 2003. Les prestations versées par les CAF sont incluses dans ces ressources.

Je vous rappelle que le revenu médian est le niveau de revenu qui partage l'ensemble des ménages de manière égale (50 % des ménages sont en dessous de ce revenu médian et 50 % sont au-dessus de ce revenu). La pauvreté est relative car elle dépend du choix du niveau du seuil. Si nous retenions 60 % de la médiane, les chiffres seraient sensiblement modifiés. Avec cette définition, l'on peut retenir qu'un couple avec deux enfants de moins de 14 ans vit en dessous du seuil de pauvreté si ses ressources mensuelles (revenus + prestations) sont inférieures à 1 510 euros.

2. La situation de pauvreté des allocataires à fin 2003

Nous avons retenu deux approches : une approche régionale et une approche départementale. Ces approches ont pour objectif de dresser le panorama le plus récent de la pauvreté c'est-à-dire mesurer et caractériser les foyers à bas revenus. Il s'agit également de regarder la situation de 2003 par rapport à 1998, en repérant les changements de structure familiale et en essayant de situer les départements entre eux, pour mettre en valeur des disparités géographiques.

a. Approche régionale

Nous nous attacherons toujours à analyser d'une part, les caractéristiques des **foyers** allocataires pauvres et, d'autre part, la **population** de ces foyers. Enfin, nous porterons un regard sur les évolutions entre 1998 et 2003.

En Ile-de-France, 465 000 foyers allocataires sont à bas revenus parmi les 1 513 800 foyers de référence. Un peu d'explications sur la notion de « foyer de référence ». Nous comptons un peu plus d'1,7 million d'allocataires, mais nous n'analysons pas la situation des étudiants ou des personnes âgées de plus de 65 ans. En ce qui concerne les allocataires étudiants, nous estimons que leur précarité est délicate à évaluer, faute d'information sur les aides directes dont ils peuvent bénéficier de la part de leur famille, alors qu'ils apparaissent fréquemment sans ressources dans les fichiers des CAF. Quant aux allocataires âgés de 65 ans et plus, ils touchent peu de prestations CAF et le minimum vieillesse n'est pas connu par les CAF. Il s'agit donc de l'étude d'une pauvreté d'âge actif.

En termes de structure familiale, nous observons une forte proportion de personnes isolées (46 %), 24 % de familles monoparentales, 24 % de couples avec enfants et 6 % de couples sans enfant.

Du point de vue de la perception d'un minimum social versé par la CAF, 51,5 % des allocataires perçoivent un minimum social. A l'inverse, 1 foyer sur 2 ne perçoit pas de minimum social. 38 % des allocataires perçoivent le RMI ; 8,5 % l'Allocation aux Adultes Handicapés et 5 % l'Allocation de Parent Isolé. Enfin, 58 % des allocataires à bas revenu perçoivent une aide au logement.

Les 465 000 foyers représentent 1 089 900 personnes, (il s'agit des allocataires à bas revenus + les conjoints, les enfants et certaines autres personnes à charge) dont 456 400 enfants de moins de 20 ans, soit 42 % de la population des foyers sous le seuil des bas revenus.

Quelle évolution depuis 1998 ?

Nous constatons une progression du nombre des **foyers** à bas revenus de plus de **13 %**, mais il faut analyser ces résultats avec prudence, compte tenu des changements de législation. Par exemple, en 1998, les familles avec un enfant ne percevaient pas l'Allocation de Rentrée Scolaire. Cette augmentation est donc à prendre avec précaution : le périmètre de la législation changeant, cela a un effet sur le nombre de personnes. Par ailleurs, le seuil de bas revenus a progressé, entre 1998 et 2003, de 22 % alors que la base mensuelle des allocations familiales progressait de 7 %. Je rappelle également que le seuil des bas revenus est réactualisé chaque année à partir de l'évolution du revenu brut disponible des ménages avant impôt par habitant produit par la Comptabilité nationale. En revanche, quand on rapporte la part des foyers allocataires à bas revenus aux foyers de référence (465 000 foyers sur 1 500 000 foyers) on constate une stabilité entre 1998 et 2003 puisque cette part s'établit à 31%.

En 5 ans, du point de vue de la structure familiale, nous avons observé un accroissement de 5 points de la part des familles monoparentales et une augmentation de 2 points des couples avec enfants. En 1998, 19 % des foyers à bas revenus étaient des familles monoparentales : l'on atteint 24 % en 2003. Quant aux couples avec enfants, l'on en recensait 21 % en 1998 et 23 % en 2003. En revanche, on observe une diminution de la part des isolés de 7 points (52 % en 1998 et 46 % en 2003). Du point de vue de la perception d'un minimum social, on observe une légère érosion de la part de ces bénéficiaires (baisse de 3,5 points) de 55 % à 51,5 % entre 1998 et 2003. Du point de vue des aides au logement, on observe une stabilité de la part des bénéficiaires, qui s'établit à 58 %. Enfin, si l'on s'attache à **la population** des foyers allocataires pauvres, l'accroissement est plus important que celui du seul nombre des foyers à bas revenus : (23 %) reflète des changements de structure familiale signalés plus haut. La part des moins de 20 ans dans la population à bas revenus est en progression de 3 points, Elle rend compte de l'accroissement plus rapide des familles pauvres que la moyenne.

b. Approche départementale

En termes d'approche départementale, on observe une concentration des **foyers** à bas revenus à Paris et en Seine-Saint-Denis, respectivement 24% et 21 % des foyers à bas revenus de la région. A titre de comparaison, on recense 8 % de foyers à bas revenus en Seine-et-Marne, 7 % en Essonne, 9 % dans le Val d'Oise.

Si l'on regarde la proportion de foyers à bas revenus parmi les foyers allocataires de référence, on observe que la proportion varie de 1 à 2. Ils sont 20 % dans les Yvelines contre 41 % à Paris et en Seine-Saint-Denis. Ce sont donc les écarts entre les départements qui sont mis en évidence.

En ce qui concerne la **population des foyers allocataires**, la hiérarchie entre les départements change : d'abord la Seine-Saint-Denis (23% de la population totale des foyers à bas revenus) puis Paris (20%). La pauvreté relative de la **population estimée en 2003** est inégale selon les départements, avec un écart de 1 à 3, 6% dans les Yvelines et 18% en Seine-Saint-Denis. Dans cette approche, on rapporte le nombre de personnes allocataires à bas revenus à la population estimée de l'INSEE. La moyenne régionale s'établit à 9,8%. 16 % des enfants de moins de 20 ans (par rapport à la population estimée en 2003) vivent dans un foyer à bas revenus. Ils sont surreprésentés par rapport à la population toutes tranches d'âge confondues (9,8%). Ils sont 28 % en Seine-Saint-Denis, mais 9 % dans les Yvelines.

Quel regard porter sur les **évolutions** dans les départements ? En termes de **foyers** allocataires à bas revenus, la progression entre 1998 et 2003 était de 13 %. Dans les départements, on observe une quasi-stabilité à Paris (+ 1,6 %), mais une hausse de 24 % en Seine-et-Marne.

En termes de **population** des foyers allocataires à bas revenus, le niveau d'accroissement est inégal selon les départements. La progression est relativement contenue à Paris (8 %), mais elle est très prononcée dans le Val d'Oise (35 %) et en Seine-et-Marne (32%).

II. Qui sont les ménages pauvres selon l'INSEE ?

Thérèse FERRÉ et Myreille RESPLANDY, INSEE

Thérèse FERRÉ

Nous allons vous présenter des données sur les conditions de vie des ménages pauvres, à l'aide des résultats d'enquêtes de l'INSEE. Au niveau régional, les données sont limitées, car les échantillons sont relativement faibles. Nous vous présenterons les résultats de l'enquête Logement. Pour les ménages à bas revenus, nous retiendrons ceux dont le revenu par UC est inférieur à la moitié du revenu médian. Nous avons choisi un seuil régional qui prend en compte le fait que le coût de la vie est plus élevé en Ile-de-France que dans le reste de la France. En outre, dans cette étude, nous avons intégré les données sur les étudiants. Les études sur les ménages pauvres issues de l'enquête Logement portent sur la pauvreté monétaire relative. Nous verrons ensuite une approche de la pauvreté en termes de conditions de vie.

1. Enquête Logement 2002

Myreille RESPLANDY

L'enquête logement s'est déroulée entre décembre 2001 et mars 2002.

Les ménages pauvres sont, le plus souvent, constitués de familles monoparentales, plus jeunes que la moyenne nationale. En 2002, nous recensons 653 000 ménages vivant en dessous du seuil de pauvreté. Entre 1998 et 2002, la proportion de familles monoparentales est passée de 9,7 % à 13,0 %. En revanche, pour les personnes retraitées, on est passé de 30,3 % à 23,0 %.

En ce qui concerne la part des ressources consacrées au logement, le taux d'effort brut atteint 40 % en 2002. Après déduction des aides au logement, on atteint 26 %.

Les HLM accueillent 36 % des ménages à bas revenus (dont 50 % des familles monoparentales et 50 % des couples avec deux enfants ou plus). Le taux de pauvreté dans le secteur HLM est en augmentation : il est passé de 18 % en 1988 à 22 % en 2002. Ce taux atteint 25 % pour les ménages occupant leur logement depuis moins de quatre ans.

En termes de confort, les logements sont plus confortables, mais toujours surpeuplés. 6 % des ménages pauvres en 2002 ne disposaient pas d'équipements sanitaires de base (eau courante, douche ou baignoire, WC à l'intérieur du logement). Cette part reste près de trois fois supérieure à celle de l'ensemble des ménages. 46 % des ménages à bas revenus vivent dans un logement surpeuplé. Toutefois, la moitié des ménages à bas revenus est quand même satisfaite de leur logement.

2. Enquête permanente sur les conditions de vie

Thérèse FERRÉ

Cette enquête, annuelle et nationale, apporte également des éclairages au niveau régional.

Cette enquête permet de définir 27 indicateurs sociaux qui combinent des critères objectifs et des critères de privation. Ils sont répartis en 4 domaines : les difficultés budgétaires, les retards de paiements, les restrictions de consommation et les difficultés de logement.

Par convention, on considère comme pauvres en conditions de vie les personnes qui cumulent 8 difficultés parmi les 27 indicateurs. Cette convention a été adoptée pour englober la même proportion de ménages pauvres en conditions de vie que celle que l'on obtenait en fixant un seuil de pauvreté monétaire.

En 2002, le niveau de pauvreté en conditions de vie est relativement équivalent en Ile-de-France et dans le reste de la France. En revanche, au niveau des 27 indicateurs, on note des différences entre la province et l'Ile-de-France. Ainsi, on constate peu de différences entre les franciliens et les provinciaux sur les contraintes budgétaires, mais les provinciaux sont plus souvent contraints à des restrictions de consommation. Ainsi, les ménages franciliens partent plus souvent en vacances que les provinciaux. Toutefois, un ménage francilien sur quatre ne peut pas se payer une semaine de vacances par an. Les franciliens sont, quant à eux, beaucoup plus confrontés à des problèmes de retards de paiement et à des problèmes de logement (surpeuplement, logements trop petits, etc.).

Autres enquêtes :

Outre ces études, l'INSEE mène d'autres enquêtes. Ainsi, l'enquête « Budget des Familles » permet, en particulier, de mesurer la pauvreté en Ile-de-France. De même, l'enquête « Sans domicile fixe » a permis d'interroger les personnes dans les centres d'hébergement et dans les points de distribution de repas. Enfin, on peut appréhender les disparités de revenus en étudiant les revenus fiscaux localisés.

Ces études sont disponibles sur le site de l'INSEE (www.insee.fr). Parmi les dernières publications que nous avons éditées, l'une porte sur les immigrés en Ile-de-France. Ce sujet revêt une importance toute particulière étant donné que 40 % des immigrés en France habitent en Ile-de-France.

III. La crise du logement en Ile-de-France

François BRAY, DREIF

Ma présentation se décomposera en deux parties, l'une sur les causes de la crise et l'autre sur ses conséquences.

1. Causes

La première des causes est l'offre insuffisante de logements. Le Schéma Directeur de la Région prévoyait, en 1994, la construction de 53 000 logements par an. Sur la période 2001-2003, nous recensons 33 000 logements construits par an, soit un déficit de 20 000 par rapport à la prévision du SDRIF. Le point le plus bas a été atteint en 2003, avec uniquement 32 000 logements. L'on note toutefois, dans les premières statistiques de 2004, une embellie par rapport à 2003. L'augmentation du nombre de logements autorisés atteint 11 %, celle des logements commencés atteint 12 % et celle des logements sociaux financés atteint 26 %. En 2004, les logements sociaux représentaient un tiers de la construction totale.

Une deuxième cause de la crise est la baisse de la mobilité et de la vacance des logements. Alors qu'elle était de 10 % en 2000, la mobilité atteint 8 % en 2003. La vacance des logements suit la même évolution : elle passe de 2,5 % en 2000 à 2 % en 2003.

Troisièmement, le marché immobilier est élevé. La région Ile-de-France est la plus chère de France, avec un prix moyen supérieur à la moyenne nationale de l'ordre de 40 %. Nous sommes restés sur une dynamique très forte du marché immobilier : la croissance était de 6,5 % en 2001, de 9,2 % en 2002 et de 14 % en 2003. L'indice trimestriel de l'INSEE (base : 4^{ème} trimestre 2000) affiche, selon la localisation, une hausse de prix comprise entre 40 et 50 points. L'augmentation la plus forte a été constatée en petite couronne.

Quatrièmement, la crise s'explique par la disparition du parc social. L'on recense de moins en moins d'hôtels sociaux, environ 665 hôtels d'une capacité de 18 000 places, contre 156 000 chambres sur Paris en 1930. De même, les logements de loi de 1968 disparaissent progressivement et l'on observe une restructuration des chambres de bonnes qui se transforment en logements de 2 ou 3 pièces.

Enfin, si les directives gouvernementales ont gelé les loyers, dans le secteur public HLM ou ont permis de limiter la hausse des loyers, par rapport à l'évolution de l'indice du coût de la construction, dans le secteur privé, les hausses de loyers atteignent 4,58 %. Les baux qui seront reconduits augmenteront d'autant.

2. Conséquences

Premièrement, face à l'absence d'offre significative, on constate une hausse des demandeurs de logements. En 2003, nous avons recensé 340 000 demandeurs de logements en Ile-de-France. Il est sans doute probable que le nombre de demandeurs soit en fait plus faible : les demandeurs de logements s'inscrivent dans plusieurs départements pour accroître leurs chances. Parmi les 340 000 demandeurs, 240 000 sont éligibles au PDALPD (Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées).

Une deuxième conséquence concerne le problème du maintien dans le logement. En 2003, 32 000 assignations ont été portées devant les tribunaux, essentiellement pour cause d'impayés. Sur ces 32 000 assignations, l'on recense 19 000 commandements à quitter les lieux et 6 000 interventions de la force publique (en hausse de 50 % par rapport à 2001). Depuis 2004 et le protocole BORLOO, nous constatons un ralentissement des expulsions, tout au moins dans le secteur public. Ce protocole permet aux ménages endettés de signer une convention qui leur permet de rester dans les lieux, en cas de reprise du paiement de leurs loyers. Les premiers résultats observés dans les départements montrent que ce protocole porte ses fruits : le nombre des expulsions s'est réduit en 2004.

Troisièmement, nous constatons un développement des formes précaires de logement :

- 7 100 habitations mobiles représentent environ 20 000 personnes (gens du voyage, etc.) ;
- 24 000 personnes logent dans des chambres d'hôtels ;
- 8 000 personnes vivent dans des squats.

Enfin, on observe un engorgement des structures d'hébergement. L'on compte 25 000 places d'hébergement (CHU, CHRS, demandeurs d'asile) et 20 000 places en résidences sociales (accueil des ménages en difficulté, résidences issues d'ex-FTM, etc.).

L'offre de logements étant faible en Ile-de-France, toutes ces structures sont figées. Alors que l'on compte, sur Ile-de-France, 6 000 places en CHRS, il faudrait réserver 3 000 logements chaque année pour les sortants de CHRS.

Comme je le disais précédemment, le plan de cohésion sociale et le protocole BORLOO, qui prévoit le maintien des ménages de bonne foi dans leur logement, doivent renverser la tendance. Je sais toutefois que certains dans la salle sont dubitatifs sur l'efficacité de ces dispositifs.

IV. Synthèse

Michel CASTELLAN, MIPES

L'annuaire statistique est un travail collectif associant de nombreux acteurs producteurs d'informations. Il donne une vision globale de la situation en Ile-de-France et ce depuis plusieurs années.

Par rapport à ces exposés, nous comptons publier rapidement un document de travail qui présente un certain nombre d'éléments d'analyse sur l'emploi, le logement, les problèmes de mesure de la pauvreté et qui aborde la question des travailleurs pauvres.

Pour l'année 2003, nous avons synthétisé, en un document de 6 pages, les grandes lignes et les messages que la MIPES considérait comme essentiels au regard de la situation francilienne.

En débattant au sein de l'instance de travail de la Mission, il a été souhaité de mettre l'accent sur plusieurs questions. Tout d'abord, après l'épisode de la canicule, les différentes parties prenantes au débat ont soulevé les problématiques de l'isolement. Ensuite, elles ont souhaité mettre l'accent sur la situation des femmes et leur précarité sociale (bas salaires, familles monoparentales, etc.).

La crise du logement a également été abordée, car le logement et sa perte jouent un rôle déterminant dans les processus d'exclusion. L'on constate de plus en plus de personnes en situation de rupture de logement et malgré les constructions prévues, ce problème ne se résoudra pas du jour au lendemain. Le débat collectif s'est focalisé sur la croissance des personnes en situation de précarisation pour des raisons économiques (montée du chômage et développement des contrats précaires, des temps partiels, développement de la sous-traitance dans les entreprises). Enfin, la montée des facteurs de risque (accidents de la vie, problèmes de santé, rupture de liens, exclusion du logement) a été signalée.

Nous souhaitons mettre l'accent sur la situation des travailleurs pauvres. En effet, beaucoup de personnes, malgré le fait qu'elles aient un travail, sont en situation de précarité et n'arrivent pas à vivre décemment. Sur cette question, un travail de l'IRES sera publié prochainement. Par ailleurs, l'on observe une augmentation continue du surendettement (15 % de dossiers supplémentaires en 2003), une hausse du nombre d'expulsions et une augmentation des exécutions des décisions de justice. Je tiens à préciser que l'on parle généralement d'expulsions pour dette locative, mais le nombre d'expulsions pour fin de bail augmente fortement. En conséquence, les personnes concernées ne peuvent se reloger, compte tenu de leurs faibles revenus.

En guise de conclusion, notre Mission souhaite insister sur :

- la question cruciale du logement ;
- l'absence de filet de sécurité, le RMI ne permettant pas de vivre ;
- le désarroi des travailleurs sociaux et la montée de la violence face à ces situations.

Débat avec la salle

De la salle

Dans la présentation de l'enquête Logement, les représentantes de l'INSEE ont évoqué le confort et la satisfaction des personnes à bas revenus, bien que ces logements soient surpeuplés. Cela m'a surpris et choqué. Je suis responsable d'une circonscription dans le Val-de-Marne et il me semble excessif de dire que ces personnes sont satisfaites. Cette affirmation aurait mérité des explications sur la méthodologie employée.

Michel CASTELLAN

Je porte en partie la responsabilité de ce manque d'explication : j'ai demandé aux intervenantes de synthétiser leur présentation. Cela a sans doute entraîné des ellipses.

Nathalie SIMONNOT, Médecins du Monde

En France, le seuil de pauvreté s'établit à 50 % du revenu médian par UC contre 60 % dans le reste de l'Europe. Cette différence n'est pas anodine. En effet, quand le seuil CMU a été présenté, il avait été indiqué qu'il avait été fixé en fonction du seuil de pauvreté. Pourquoi continue-t-on à bâtir le seuil de pauvreté sur 50 % ? Cela pose des problèmes lors des comparaisons avec les autres pays européens.

Michel CASTELLAN

Les seuils de pauvreté sont fixés de manière conventionnelle. Cela se réfère à une distribution. En outre, selon les sources, les seuils ne sont pas les mêmes. On observe par ailleurs qu'avec un seuil de pauvreté défini statistiquement par rapport à une distribution, l'on n'atteint pas forcément un niveau de vie décent. Sur cette question, nous avons conscience qu'il faudrait reprendre nos travaux. Dans notre rapport, nous avons pris le soin de signaler que des personnes au-dessus du seuil de pauvreté pouvaient se trouver dans des situations réelles de pauvreté. Je ne pense donc pas qu'il faille trop se focaliser sur le seuil lui-même, mais avoir des éléments de repère qui puissent guider les politiques en termes de ressources. Cela étant, si les statisticiens se permettent de travailler avec ce seuil, c'est que cet indice permet de faire des comparaisons. Des questions se posent également sur les revenus pris en compte. Par exemple, doit-on prendre en compte les revenus du patrimoine ? L'INSEE, depuis quelques années, privilégie la source fiscale. Cependant, les derniers chiffres en la matière datent de 2001. La situation économique était différente de celle que l'on vit actuellement. Par ailleurs, beaucoup de personnes en situation de pauvreté échappent aux statistiques (gens du voyage, personnes hébergées chez des tiers, etc.). Nos enquêtes ne rendent pas compte de toute la palette de situations possibles entre les personnes sans-domicile et les personnes qui ont un logement. Cela nous interroge sur la manière dont il faudrait mieux connaître ces populations. Enfin, pour compléter les données issues de ces enquêtes, les associations, au contact des personnes en situation de pauvreté et de précarité, nous apportent des informations essentielles et complémentaires aux nôtres.

De la salle, Confédération nationale du logement

Nous avons entendu avec beaucoup d'intérêt les remarques formulées sur les problèmes des décisions judiciaires conduisant aux expulsions. Toutefois, je suis plus pessimiste pour l'année 2005 que pour 2004 : les accords BORLOO visent les locataires de « bonne foi », mais il suffit qu'un locataire, malgré la convention signée, n'ait pas pu respecter une ou deux échéances pour qu'il soit en situation de fragilité. Il risquera, dès le 15 mars, d'être expulsé de son logement.

24 000 familles vivent dans des hôtels, et quelque 7 500 personnes vivent dans des conditions précaires. L'on ne peut plus placer des familles d'expulsables ailleurs que là où elles sont. L'ensemble des travailleurs sociaux reconnaît qu'il n'y a plus de place nulle part. Si l'on poursuit, en 2005, dans la même mouvance qu'en 2003 ou 2004, le nombre de squats ne sera pas de 8 000, mais infiniment supérieur, sans parler du nombre de SDF. Dans les statistiques, il apparaît que la situation à Paris est relativement stable. Cela s'explique par le fait que les familles se rendent en Seine-Saint-Denis ou dans d'autres départements. Par ailleurs, plus on expulse, plus les personnes concernées sont accueillies par leurs proches. Cela ne m'étonne donc pas que les personnes soient satisfaites d'habiter des logements surpeuplés. La crise est telle que les personnes sont satisfaites ne serait-ce que d'avoir un toit.

Nous nous orientons vers une situation de précarisation de plus en plus générale et à mon sens les lois que l'on nous annonce vont encore aggraver la situation.

De la salle

Quid de l'évolution du chômage de longue durée en Ile-de-France, sur une longue période ? Dans votre recueil, vous présentez des résultats sur un an. Or, le chômage s'est aggravé en Ile-de-France depuis 2001.

Michel CASTELLAN

Je n'ai pas les données exactes. Nous analyserons cette question.

De la salle

Serait-il possible d'élaborer un indicateur sur le « reste à vivre », après coût d'endettement, coût de logement, etc... ?

Michel CASTELLAN

J'indiquais précédemment que nous retravaillerions sur les problèmes de seuils de pauvreté. Les taux d'effort logement – et donc les restes à vivre – sont très disparates, selon que l'on vit en HLM ou dans le secteur libre. L'on pourrait donc imaginer d'élaborer des analyses sur le reste à vivre après dépenses obligatoires.

Brigitte CHARBONNEAU

J'ai été très intéressée par les données du Secours Catholique, mais également par les biais dus probablement à l'importance du nombre de bénévoles, en fonction des départements. Les chercheurs ne pourraient-ils pas tenter d'éliminer ces biais ?

Dominique SAINT-MACARY

Il existe des biais, mais le chiffre en lui-même n'a pas une valeur absolue. Toutefois, je suis tout à fait favorable à ce que les chercheurs tentent de réduire ces biais.

Nathalie SIMONNOT, Médecins du Monde

Je suis très intéressée par les données du BIP 40 (baromètre des inégalités et des pauvretés), qui tente de synthétiser toutes les données pour obtenir une image plus précise des inégalités et des pauvretés.

De la salle

Il me semblerait intéressant de faire un zoom arrière et de faire apparaître des inégalités de répartition dans les ressources et dans le partage des ressources.

De la salle

En ce qui concerne les limites des données présentées par le Secours Catholique, les auteurs indiquaient qu'ils rencontraient des populations particulièrement précaires. Or, il s'avère que 46 % des personnes rencontrées par le Secours Catholique ont un revenu supérieur au seuil de pauvreté.

Dominique SAINT-MACARY

Les revenus indiqués sont les revenus par ménage et non par unité de consommation.

De la salle

Combien de personnes sont-elles au-dessus du seuil de pauvreté ?

Dominique SAINT-MACARY

Nous avons le plus grand mal à l'estimer. Il existe 36 définitions du seuil de pauvreté ! Sur l'échantillon sur lequel j'ai mené des analyses, 83 % des personnes sont en dessous du seuil à 50 %. Le seuil de pauvreté est un bon indicateur, mais des personnes au-dessus de ce seuil vivent toutefois des situations de pauvreté.

De la salle, Conseil Général du Val de Marne

Une question prendra de l'importance à moyen terme : celle des contrats précaires et de la flexibilité de l'emploi. Au travers de la nouvelle loi, ces contrats précaires et la flexibilité de l'emploi seront encouragés. Cela ne peut pas laisser les statisticiens et les collectivités indifférents. Des études approfondies sur ces questions méritent d'être menées, notamment sur les métiers d'aide à la personne.

De la salle

Ma question s'adresse aux représentantes de la CAF et du Secours Catholique. Une fois les études réalisées, comment les utilisez-vous ?

Armelle QUIROGA

Notre action sociale est très développée : aide aux familles, accueil de la petite enfance, soutien aux parents, actions en faveur des vacances, soutien scolaire, etc. En outre, des actions spécifiques sont développées dans chaque CAF. D'une manière globale, nous tentons d'adapter nos actions vis-à-vis des familles avec enfants, en fonction des études réalisées.

Michel CASTELLAN

Les études doivent nous donner des éléments d'appréciations. A nous, ensuite, de nous emparer de ces résultats.

Daniel RIOU, Confédération Nationale du Logement

Où logerons-nous les pauvres dans quelques temps ? Le rapport de la Fondation Abbé Pierre considère qu'il n'y aura pas plus de logements sociaux dans quelques années, malgré les grandes déclarations politiques. En outre, la nature de ces logements sera très différente, avec des loyers plus élevés. Par ailleurs, il est prévu de démolir 200 000 logements HLM. La période se prête-t-elle à une entreprise de démolition aussi massive ? Des ventes de logements HLM sont également annoncées. Dans les Hauts-de-Seine, M. SARKOZY a annoncé la vente de 4 000 logements HLM. Tout cela se fait sur fond de désengagement de l'Etat. Les constructions, si elles se font, seront financées par les collectivités locales, par les fonds propres des Offices HLM, etc. Cela se traduira par une augmentation des impôts locaux et des loyers dans le parc social. En outre, les organismes sociaux sont en voie d'être déréglementés et l'on s'oriente vers une privatisation des logements sociaux. Si l'on renforce la loi du marché, je doute que la situation s'améliore.

Indicateurs de pauvreté et croisement des savoirs

Elisabeth MAUREL

Groupe de Recherche et Formation en politique sociale (GREFOSS de Grenoble)

Michel CASTELLAN

Il nous a semblé utile de nous rapprocher des travaux menés en Rhône-Alpes, dans le cadre de la MRIE (Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion). Cette Mission est plus ancienne que la MIPES : elle a été créée en 1992 et a beaucoup inspiré les créateurs de la MIPES. La MRIE a mené un travail de réflexion sur les indicateurs. Comme nous avons plutôt tendance, dans nos approches, à adopter des logiques quantitatives, il nous a semblé dans cette séance utile de mener une réflexion sur les logiques qualitatives.

Elisabeth MAUREL

Réalisée avec la MRIE, cette étude *intitulée* « Indicateurs sociaux de pauvreté : les enjeux du qualitatif » s'inscrit dans le cadre d'un programme européen auquel ont participé 5 pays et qui s'interrogeait sur la possibilité de confronter les indicateurs de pauvreté dont nous disposons actuellement à la manière dont la pauvreté est vécue par les personnes. Ces indicateurs ont-ils quelque rapport avec la manière dont les personnes vivent leur situation de pauvreté ? Peut-on imaginer de proposer d'autres indicateurs qui rendraient davantage compte du vécu subjectif de la pauvreté ?

D'une part, il n'est pas question d'évacuer les indicateurs monétaires et quantitatifs. Ils restent un socle très important pour permettre de situer les phénomènes de pauvreté par rapport aux références du droit commun. Cependant, je pense que l'un des enjeux du changement d'optique permet de mettre en lumière que la pauvreté est une construction sociale. Elle résulte d'un certain nombre de conventions et d'arbitraires. S'il s'agit d'une construction sociale, il convient d'y intégrer le point de vue d'un des acteurs de ce rapport social : celui des personnes qui vivent ces situations. D'autre part, cette démarche s'inscrit contre une représentation substantialiste de la pauvreté.

I. Méthode de travail

Nous avons réuni des groupes de personnes vivant dans des situations de pauvreté et avec lesquelles la *MRIE ou des partenaires associatifs* travaillaient depuis longtemps. Avec ces groupes, nous avons réfléchi à trois thématiques : les revenus, l'emploi et le logement. Nous n'avons cependant pas choisi de retenir une entrée par ces thématiques, mais par un certain nombre de points d'analyse. Ces axes d'analyse transversaux aux thématiques des ressources, de l'emploi et du logement sont au nombre de cinq :

- **L'expérience de la vulnérabilité et de l'incertitude**
Les personnes ont l'impression qu'elles sont dans l'impossibilité de maîtriser le présent et d'anticiper l'avenir. Les personnes se sont davantage exprimées sur cette incertitude que sur la limitation des ressources.
- **L'accessibilité des droits**
Cette accessibilité se heurte massivement à l'expérience vivement ressentie de l'opacité des procédures, des systèmes, de la non-information, de la discrimination, du jeu de renvoi entre services, etc. Ces éléments apparaissent de manière récurrente comme un déni de droit et d'atteinte à la dignité.
- **L'absence de capacité de choix**
La réduction des choix semble être, pour les personnes, la marque propre de la pauvreté, avec le sentiment d'incertitude. Cela renvoie à la question ancienne mais non réglée de la compatibilité entre autonomie et assistance.
- **L'acceptabilité des offres et des biens offerts dans le cadre des politiques publiques**
Cette acceptabilité ne réfère pas seulement à la qualité matérielle du bien ou de la prestation, mais surtout à leur qualité sociale, c'est-à-dire à ce qu'ils autorisent et apportent comme sentiments d'utilité sociale, d'appartenance, d'échange social, d'intégration, de dignité. Un certain nombre de phénomènes de non recours, d'abandon, de rejet ou de résistance traduisent souvent un sentiment de non acceptabilité lié à l'absence de qualité sociale.
- **La non reconnaissance des qualités et compétences de la personne en situation de pauvreté**
Elle entraîne un fort sentiment de dévalorisation, de dénigrement de soi-même, de manque d'estime de soi qui devient un handicap supplémentaire. Les statistiques sociales reposent essentiellement sur une mesure du manque, de la carence, voire de l'incapacité et rarement sur une mesure des capacités et des compétences des personnes ou des groupes.

II. Présentation de quelques résultats

Pour chaque thème présenté, la démarche comporte quatre étapes : la représentation du thème du point de vue des personnes, les indicateurs disponibles, les indicateurs proposés ou à explorer et les orientations vers l'action.

1. Vulnérabilité et insécurité

L'instabilité des ressources est à relier à la précarité des situations professionnelles, mais aussi à celle des revenus de la protection sociale. Les délais de mise en œuvre des droits sont peu compatibles avec les budgets à flux tendus des ménages précaires sans épargne et sans réserve. Toute rupture dans les droits génère une grande vulnérabilité et la nécessité de recourir aux aides extra-légales, aides d'urgence elles-mêmes difficiles d'accès et considérées comme arbitraires et opaques. Les personnes vivent donc un temps de l'urgence qui ne coïncide pas avec le temps de l'intervention sociale. Les indicateurs de la pauvreté monétaire rendent peu compte de l'instabilité chronique des ressources et du recours aux dispositifs d'urgence.

Des partenaires de la région Rhône-Alpes (CAF) proposent d'imaginer un indicateur composé qui intégrerait les impacts des temps d'attente d'ouverture des droits et de traitement des dossiers. L'idée sous-jacente serait celle *d'inverser* la charge de la preuve. La prestation pourrait être servie par le dernier financeur du dernier droit, les institutions se mettant d'accord entre elles pour récupérer les prestations servies. En effet, quand on bénéficie d'une assurance, suite à un accident ou à un sinistre, les assureurs se mettent d'accord entre eux. Il faudrait envisager d'adopter une logique similaire pour les prestations sociales.

En ce qui concerne l'emploi, les personnes évoquent le sentiment de ne pas pouvoir sortir du cercle de la précarité. Cela invalide pour elles les notions de projet et de parcours, qui sont pourtant les notions fondamentales des politiques publiques actuelles. Le PLIE de Lyon a fait le décompte des statuts successifs des personnes au cours d'un parcours PLIE de 24 mois. Entre 2 et 24 statuts différents ont été recensés ! Il conviendrait donc de mieux prendre en compte ce sentiment de parcours circulaire et de mener des études sur longue période.

2. Accessibilité

Dans le champ, par exemple, du logement (mais on pourrait en dire autant dans les autres champs), les personnes se heurtent à l'extrême complexité des systèmes d'attribution et des dispositifs d'aide et d'accompagnement qui multiplient les guichets et les procédures. Il est difficile de suivre son dossier, de trouver un interlocuteur et de rester maître de ses choix. De plus, les refus d'attribution non motivés, les refus de logements vacants, les refus de mutation ou des délais d'attente anormalement longs sont ressentis comme de véritables dénis de droits. L'idée serait donc de réfléchir à la mise en place d'un indicateur de traçabilité d'une demande de logement.

3. Capacité de choix

La restriction de choix est l'un des signes les plus manifestes de la situation vécue de pauvreté.

Dans le domaine de l'emploi, deux questions illustrent particulièrement cette thématique : celle de la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle, d'une part, et celle de la légitimité du refus d'emploi pour les demandeurs d'emploi, d'autre part. Les femmes expriment très fortement l'épuisement quotidien pour concilier leurs différentes obligations, les emplois auxquels elles ont dû renoncer, les jugements négatifs de la société, les cas extrêmes qui peuvent aller jusqu'au placement des enfants. Les indicateurs dont nous disposons ne mesurent souvent que l'offre de garde de la petite enfance, ce qui est loin de traduire la complexité des problèmes. Il serait également intéressant d'analyser comment évolue la légitimité de refus d'emploi, c'est-à-dire jusqu'où les personnes peuvent refuser des emplois, sans se voir supprimer les prestations ou sans être radiées de l'ANPE. La légitimité de refus d'emploi diminue au fur et à mesure que le temps de chômage augmente.

Sur le thème du logement, deux problèmes ont été évoqués : les mutations et le relogement d'une part, la mixité sociale dans les quartiers d'habitat social, d'autre part. Les personnes en situation de précarité expriment l'opacité des décisions, l'incertitude et le sentiment qu'elles ne peuvent choisir les mutations. Il serait donc intéressant d'identifier des indicateurs de mobilité dans le parc social. Aujourd'hui, on sait que beaucoup de locataires du parc social vont devoir construire un **parcours** résidentiel à l'intérieur du parc social. Ainsi, une population captive ne parvient pas à obtenir les mobilités souhaitées. En outre, les personnes refusent de plus en plus souvent des attributions de logement dans les quartiers dits « stigmatisés » parce qu'elles ont le sentiment que si elles acceptent, elles devront y rester pour le restant de leurs jours.

L'autre point souvent évoqué est celui de la mixité sociale et ethnique. Les personnes d'origine étrangère ressentent fortement une ségrégation ethnique. Dans les études sur la mixité sociale, il n'y a que des indicateurs en termes de niveau ressources, le critère ethnique n'apparaissant pas. Comment, alors, construire des indicateurs de vivre ensemble ?

4. Acceptabilité

Dans le domaine des revenus, cette notion d'acceptabilité est méconnue. Les revenus d'assistance, y compris les minima sociaux sont pourtant largement déconsidérés. Les conditions de vie sont, quant à elles, très souvent abordées sous l'angle de la privation et du manque. Il n'y a pas véritablement de prise en compte des notions de bien-être.

Que ce soit sur les thèmes des revenus, de l'emploi ou du logement, les enquêtes portent respectivement sur les restrictions, la pénibilité physique et non psychique de l'emploi, l'insalubrité et de taille du logement. Ces enquêtes renseignent sur la dimension physique de l'acceptabilité, mais pas sur ce que les personnes ressentent comme acceptable ou pas, c'est-à-dire les qualités sociales du logement, de l'emploi ou du revenu.

Il conviendrait donc de trouver des indicateurs de qualité sociale.

5. Reconnaissance des capacités et des compétences

Cette absence de reconnaissance des capacités et des compétences est manifeste dans le domaine de l'emploi. Deux points ressortent particulièrement :

- les pratiques d'embauche sont ressenties comme très disqualifiantes et injustes, centrées sur le savoir-être plutôt que sur le savoir-faire ;
- le décalage entre les offres de formation ou d'emploi et les compétences acquises (inadaptation des formations aux attentes, aux exigences du marché du travail et aux compétences acquises des personnes).

Finalement les personnes ont le sentiment d'être considérées comme incapables et comme faisant l'objet d'une faveur si on leur accorde un emploi ou un logement.

III. Conclusion

Partir d'une appréciation plus qualitative et subjective des questions de précarité permettrait d'avancer sur 4 points :

- l'analyse des dynamiques ;
- l'analyse de la réception par les personnes concernées, des dispositifs et politiques diverses ;
- l'analyse des sentiments d'appartenance, des réseaux, des modes d'expression, des sentiments identitaires et du capital social ;
- l'analyse des capacités, des possibilités de choix, des espaces d'autonomie, des stratégies.

Deuxièmement, il faudrait s'orienter vers des méthodes plus qualitatives et des descripteurs moins quantitatifs, privilégier les études longitudinales et développer des indicateurs qualitatifs.

Enfin, il semble nécessaire de développer des systèmes d'observation **territoriaux**, car certaines situations observées ont une forte dimension locale. Certains indicateurs n'ont de sens qu'au niveau local. De plus, le niveau local est plus pertinent pour instaurer les conditions d'un débat entre les acteurs concernés.

Débat

De la salle

Je suis conseillère en insertion professionnelle dans un dispositif RMI et je constate de plus en plus que les personnes que nous recevons ne sont plus acteurs de leur propre insertion. Nous sommes un service d'aide, mais nous sommes de plus en plus démunis, car les aides financières ou les aides à la mobilité sont en constante diminution. En outre, les services de l'Etat ont transféré des compétences aux Conseils généraux, eux-mêmes limités. Il faut redonner une place aux personnes en situation de pauvreté ou de précarité et elles doivent retrouver leur dignité. Pour obtenir un logement, il faut travailler, mais cela ne doit pas induire de sacrifier sa vie familiale.

Brigitte CHARBONNEAU

Je remercie Elisabeth MAUREL pour sa présentation qui a démontré, sans le dire, l'idiotie du concept de « trappe à pauvreté », c'est-à-dire l'idée selon laquelle une personne qui disposerait d'une allocation refuserait d'aller travailler. Quand je travaillais à la DIRMI, nous nous étions demandé pourquoi, si cette trappe à pauvreté existait, des personnes acceptaient des CES. Les CES duraient à l'époque deux ans. Autant les personnes refusaient les emplois précaires qui entraînaient une forte instabilité de leurs revenus, autant elles acceptaient des CES qui leur garantissaient un revenu stable pendant deux ans. La stabilité de ce revenu était même plus importante que le niveau de leur revenu.

Rina DUPRIET, Directeur de la vie sociale au Conseil général du Val d'Oise

Votre intervention est tout à fait pertinente à un moment où les conseils généraux se repositionnent sur de grandes politiques publiques, comme celle de l'insertion. Ils réfléchissent, pour un certain nombre d'entre eux, sur de véritables constructions de politiques d'insertion départementales. Vous avez évoqué la question du logement. Dans le cadre des lois de décentralisation, les départements sont interpellés sur le logement, et le logement social en particulier.

Dans le département du Val d'Oise, nous disposons d'un observatoire départemental et nous avons posé la question de l'état de pauvreté de notre département. Le Val d'Oise est un des départements les plus jeunes de France et la préoccupation est forte en matière de logement, d'emploi et de santé.

Nous avons également fait des constats sur les travailleurs pauvres. Nous avons à additionner nos observations et dresser des diagnostics partagés pour mieux mener les politiques publiques. Les départements sont aujourd'hui seuls sur certains secteurs, notamment celui de l'insertion, et sans les études que vous avez présentées, les uns et les autres, nous ne pourrions travailler. Nous avons mené plusieurs enquêtes sur les structures d'hébergement d'urgence : plus de 30 % qui s'y trouvent n'ont rien à y faire. Ce sont des travailleurs pauvres qui ont besoin de logements sociaux. Comme nous ne pouvons pas leur proposer d'offre, nous les retrouvons dans les hébergements d'urgence.

En ce qui concerne les problèmes de santé, dans les services sociaux départementaux, près de 30 % des personnes sont en souffrance psychique, parce qu'elles sont exclues de tout. Nous venons de terminer une étude sur les bénéficiaires du RMI. Elle montre que les dispositifs existants et à venir ne répondent pas aux problématiques et aux demandes des personnes.

Nous devrions mutualiser nos observations sur l'ensemble des départements, car nous menons tous des actions qui peuvent compléter les études réalisées au-delà des départements. Le travail réalisé à Grenoble nous interpelle en matière de territorialisation. Vous avez parlé d'observatoires territoriaux. Travailler dans la proximité ne peut se faire que dans l'observation territorialisée de la vie sociale.

Elisabeth MAUREL

Ces observatoires territoriaux sont nécessaires, mais ils ne rendent pas obsolètes les cadrages plus larges.

Thierry ETIENNE, avocat et chercheur au CNAM

J'ai été très intéressé par votre présentation. L'idée du système d'assurance m'a beaucoup séduit. Payer et exercer ensuite les recours me semblent être une excellente idée.

En revanche, si je partage votre analyse sur la territorialisation, je pense qu'il faut intégrer une dimension de mutualisation. L'analyse territoriale est importante, car elle répond à des besoins spécifiques, mais, à un moment, il est nécessaire de prendre de la hauteur et de mettre en commun.

Enfin, je voudrais évoquer l'expérience menée à BETHUNE, à travers l'université populaire, en lien avec vos propos sur la VAE (validation des acquis de l'expérience). Il faut donner la chance à chacun de pouvoir repartir et rebondir.

Conclusion

Marie-Thérèse ESPINASSE Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale

En 2002, à l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, nous avons réalisé une étude sur une approche territoriale des phénomènes de pauvreté, sur l'ensemble de la France métropolitaine et à l'échelle des zones d'emploi. En insistant sur les différents visages de la pauvreté, nous aurions pu intituler un chapitre du rapport « travailler ou se loger ». En effet, nous avons observé des situations massives de pauvreté liées à l'emploi sur tout un arc Nord-Est et dans le Sud. En revanche, en matière de logement, les problèmes étaient concentrés en Ile-de-France (surpeuplement, insalubrité du logement..). Les exposés de ce matin ont mis en lumière que la situation en matière de logement s'est aggravée depuis 3 ans. Quant à la situation du chômage de longue durée en Ile-de-France, elle ne s'améliore pas non plus.

Au cours de la matinée, nous avons évoqué la pertinence d'une approche territoriale. L'Observatoire des zones urbaines sensibles a publié un rapport intégrant des éléments très utiles pour la région Ile-de-France, qui compte le plus grand nombre de zones urbaines sensibles. Dans ce rapport, il est notamment question de la pauvreté des étrangers : il souligne que la surreprésentation des étrangers dans les ZUS est liée à la pauvreté. Il conviendrait donc d'analyser, au niveau national et régional, de mieux prendre en compte les phénomènes de discrimination comme partie intégrante de la pauvreté d'autant plus en Ile de France que, comme l'a rappelé l'INSEE, 40 % des immigrés vivent en Ile-de-France.

Comme cela a été souligné par plusieurs d'entre vous, nous avons besoin de poursuivre et de développer les enquêtes auprès des personnes qui échappent à la statistique et aux enquêtes réalisées auprès des ménages vivant en logement ordinaire (personnes sans domicile, personnes handicapées en institution, en prison, etc.). De ce point de vue, les rapports annuels du Secours Catholique ou de Médecins du Monde nous donnent à voir des phénomènes émergents (par exemple, la saturation des dispositifs d'accueil et d'hébergement d'urgence, l'AME).

Cependant, les indicateurs et les enquêtes disponibles ne remplaceront pas les politiques publiques et les actions qui doivent découler de l'observation de ces phénomènes.

Par rapport aux remarques d'Elisabeth MAUREL, je partage ses observations, mais je ne suis pas certaine qu'il faille à tout prix bâtir de nouveaux indicateurs. Dans les enquêtes comme « Vie de quartier », « Trajectoires des allocataires de minima sociaux » et même dans l'enquête Logement nous avons intégré des questions d'opinion et des questions subjectives (perception sur le logement, la santé, les difficultés ressenties ou non, etc.), questions qui font effectivement sens pour les personnes enquêtées. Je pense que nous devons poursuivre sur cette voie et poser, dans les enquêtes, des questions subjectives ou d'opinion, plutôt que de multiplier les indicateurs.

Enfin, l'Observatoire national de la pauvreté plaide pour une réflexion sur le « reste à vivre » ou au moins pour une meilleure connaissance des dépenses et des revenus nécessaires pour vivre décemment dans les différentes régions afin de tenir compte du coût de la vie. Ainsi, en Ile-de-France, le travail mené par l'INSEE à partir de l'enquête « Budget des familles » met en évidence le poids du logement en Ile-de-France dans les dépenses des ménages.

Annie MENDEZ

Nous arrivons au terme de notre matinée de travail. Nous en remercions tous les intervenants et tous les participants. Les actes de cette rencontre seront publiés et accessibles sur les deux sites Internet de la MIPES et nous vous tiendrons informés des suites du programme de Rencontres « Etudes et Recherches » de la Mission.

